

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 5 Floréal.

( Ere vulgaire ).

Vendredi 22 Avril 1796.

*Arrivée de l'archiduc Charles à Mayence. — Prochaine ouverture de la campagne sur le Rhin. — Détails sur la prise du commodore anglais Sidney Smith, près du Havre. — Bruit de l'arrestation des ex-conventionnels Vadier, Amar et Duhem. — Impositions de plusieurs consuls étrangers à l'emprunt forcé. — Lettre au rédacteur sur une sortie faite par l'Éclair du Peuple contre l'ambassadeur d'Espagne. — Réflexions sur les sociétés populaires. — Victoire remportée par l'armée d'Italie. — Résolution sur l'émission des mandats.*

## A V I S.

*Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 500.*

*Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.*

*Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.*

*Toute lettre no-naffranchie ne sera pas reçue.*

## A L L E M A G N E.

De Francfort, le 11 avril.

L'archiduc Charles est arrivé hier au soir dans cette ville, accompagné du général de Bellegarde & d'un adjudant-général. On croyoit que l'empereur avoit conféré à ce prince le grade de feld-maréchal, mais il n'a que celui de général d'artillerie. Ce matin S. A. R. est parti pour Mayence, où est son quartier-général. On présume que son arrivée dans cette ville sera suivie de près de l'ouverture de la campagne.

Plusieurs régimens autrichiens se sont mis en marche du Haut-Rhin pour renforcer le corps d'armée établi sur la Sieg. On assure que cette armée, aux ordres du prince de Wurtemberg, sera portée à 30 mille hommes.

On mande de Treves qu'une nouvelle campagne est à présent certaine; du parc d'artillerie de cette ville, composé de cent piéces de canon, une moitié est déjà partie pour Traherbach, & on emploie journellement cinq mille hommes à élever des retranchemens autour de cette ville.

( Extrait de la Gazette des Deux-Ponts ).

## F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 29 germinal.

Enfin nous tenons Sidney Smith, cet Anglais qui brûla nos vaisseaux à Toulon, le même qui a tenté, il y a quelque tems, de mettre le feu aux bâtimens & aux magasins du Havre. Mouillé dans la nuit sur notre rade, avec le *Diamond* qu'il commandoit, il venoit d'amarrer le corsaire le *Vengeur*, à bord duquel il étoit passé, lorsque plusieurs bâtimens légers, envoyés contre lui, l'ont attaqué & obligé de se rendre avec plusieurs officiers de la marine anglaise. N'ayant pas au Havre un endroit sûr pour garder ces prisonniers, on les a fait passer, sous bonne & sûre escorte, à Rouen.

De Paris, le 2 floréal.

On a beaucoup parlé hier de l'arrestation des ex-conventionnels Vadier, Amar & Duhem; on ajoutoit qu'ils avoient été trouvés haranguant un groupe fort animé dans le quartier du Pont-au-Change; mais nous n'avons aucune preuve de cette imputation très-hasardée.

Plusieurs consuls étrangers ont été imposés à l'emprunt forcé & se plaignent amèrement, comme on peut le croire, de cette erreur un peu révolutionnaire, qui rappellerait trop les tems où l'on se faisoit un mérite civique d'aliéner les nations étrangères par de fréquentes violations du droit des gens.

Il paroît certain que le général Pichegru a écrit au directoire qu'il acceptoit l'ambassade de Suède, en proposant deux conditions; l'une qu'il pourroit passer deux mois dans sa famille pour se reposer & rédiger l'histoire



de ses campagnes militaires, l'autre qu'il choisiroit seul ses secrétaires de légation & ses autres coopérateurs.

Le chargé d'affaires que le gouvernement français envoie en Suede, en attendant le départ de l'ambassadeur, est le citoyen Perrochel, ci-devant militaire.

La ville de Hambourg a été si utile à la république dans le cours de cette guerre, qui a obstrué ou fermé presque toutes les voies de commerce, qu'on ne pourroit voir sans inquiétude notre correspondance avec cette place troublée par quelque dissension politique. On ne peut douter qu'il n'y ait en ce moment de la division entre notre gouvernement & le sénat de Hambourg; mais le public en ignore encore l'objet & les détails. On sait seulement que le sénat a refusé jusqu'ici de recevoir avec les formes accoutumées le ministre Reinhart, que notre gouvernement y a envoyé; & l'on prétend que ce refus est motivé sur la crainte de déplaire aux puissances ennemies de la république, & de se trouver entraîné par cette démarche dans des querelles politiques, toujours funestes à un petit état commerçant qui a besoin de conserver son indépendance & sa neutralité. Quelques personnes assurent aussi que notre ministre des Relations extérieures ayant reçu un office du sénat de Hambourg, a observé qu'il n'étoit signé que du secrétaire, & a cru que cette forme de communication blessait la dignité du gouvernement français; mais cette supposition est sans doute une fable, s'il est vrai, comme l'assurent les hommes instruits, que les correspondances du sénat de Hambourg ne portent jamais que la signature du secrétaire. Quoi qu'il en soit, ces bruits sont inquiétans, & sous le rapport de l'intérêt politique & sous celui des intérêts de commerce. On espère de la sagesse du gouvernement qu'il s'empressera de calmer les inquiétudes à cet égard.

#### *Lettre sur les Sociétés Populaires.*

J'entends beaucoup agiter la question de savoir si la constitution tolère l'établissement des sociétés populaires; je voudrois qu'on agitât en même-tems une question toute semblable, celle de savoir si la constitution toléreroit aussi un établissement de moines, qui auroient des statuts, des loix particulières, un ordre de subordination particulier; qui choisiroient à leur gré leurs adeptes, & pourroient en exclure d'autres; qui s'exalteroient les uns les autres dans leur fanatisme, & s'aideroient dans toutes leurs combinaisons; qui spéculeroient entr'eux sur la crédulité du vulgaire; qui pourroient à leur gré répandre telle ou telle doctrine, seroient inviolables dans l'asyle de leur réunion, & pourroient faire partager cette inviolabilité à tous les hommes coupables & déshonorés qui se jetteroient dans leurs bras; qui se rendroient, non pas les censeurs, mais les diffamateurs du gouvernement; qui pourroient former avec d'autres moines des affiliations, des correspondances, & marcher ensemble à découvert vers un but commun, la dissolution du gouvernement actuel; se rendre par degrés maîtres de la conscience de tous les dépositaires de l'autorité, à l'aide des terreurs dont ils les entoureroient; désigner d'avance les tyrans qu'il leur conviendrait d'établir; qui pourroient enfin renouveler parmi nous toutes les horreurs, tous les massacres qu'on auroit eu à reprocher à leurs prédécesseurs?

En agitant cette seconde question que je propose, je dis qu'on traitera la première. Est-il en effet un des caractères que je viens d'indiquer pour l'établissement d'une société de moines, qui ne convienne parfaitement à l'établissement des sociétés populaires, aux effets que nous en avons vus, à ceux que nous devons en attendre, & qui tiennent à leur essence?

La révolution est venue en France pour détruire toutes les corporations, tous les privilèges. Les sociétés populaires sont des corporations, & les plus dangereuses de toutes; elles ne peuvent subsister qu'à l'aide de privilèges.

Toute corporation choisit ses membres, exige d'eux certaines preuves, les soumet à certaine censure; elle a ses loix, son code; elle se choisit des chefs. Ainsi le fait une société populaire.

Mais de toutes les corporations en est-il une qui soit plus redoutable que celle qui a pour objet spécial de s'occuper des affaires politiques, c'est-à-dire, de censurer les loix, & ceux qui les font, & ceux qui sont chargés de les faire exécuter?

Voulez-vous éteindre le véritable esprit public? laissez se former des sociétés particulières; c'est là que tout se détourne de l'intérêt commun pour s'attacher à un intérêt particulier de secte; tout s'isole, tout tend à un but misérable & qui se rapproche des passions & des intérêts de chacun.

Voulez-vous détruire la véritable opinion publique, enlever au peuple cette baguette magique à l'aide de laquelle il commande souvent à ceux qui le gouvernent? laissez s'établir des sociétés particulières. L'opinion publique se forme lentement; elle s'essaye; elle se rectifie par degrés; elle n'agit avec empire que parce qu'elle s'est préparée avec calme. Il faut qu'elle balance longtemps les erreurs, & qu'en attaquant d'anciens préjugés, elle ne s'en forme pas de nouveaux. Que devient-elle donc dans ces sociétés où le premier déclamateur peut s'emparer à son gré des passions de ceux qui l'écoutent; où il ne se fait entendre que sous les conditions de flatter son auditoire; & où personne n'est jugé éloquent que parce qu'il fait dire au plus grand nombre: *Cet homme parle comme moi?* Que de surprise, que de bassesse dans les moyens! que de honteux succès! Et c'est par-là que voulez représenter l'opinion publique! Que seront désormais les sages entourés des bons esprits qui les consultent, auprès de ces bruyantes écoles où toutes les passions & tous les préjugés tonnent à la fois?

Voulez-vous détruire toute morale publique? laissez se fermer des sociétés populaires. C'est là que s'introduit la basse délation; c'est là que s'exhalent toutes les fureurs de la vengeance; c'est là que, pour les âmes crédules, les meilleurs principes se corrompent, parce qu'ils ne sont plus présentés que par l'hypocrisie qui les exagère, ou par le fanatisme qui les rend dangereux; c'est là que tout se dirige à réveiller l'envie, cet éternel poison du cœur humain. Dans ces tristes discussions, l'esprit commence d'abord à perdre de sa justesse; le cœur se corrompt ensuite, parce que des hommes pervers sont toujours occupés à rechercher tout ce qu'il peut avoir de plus vil. Si dans une nation telle que la nôtre on tout annonçoit des mœurs douces & aimables; dans un siècle qui étoit, pour son titre de gloire, tant de sentimens humains qu'il avoit réveillés, tant de vérités salutaires qu'il avoit ces-



sacrées, nous avons vu paroître un si grand nombre de scélérats profonds, aguerris, & si ceux-ci ont renoncé tant de dociles instrumens pour leurs crimes, ne croyons point que la nature toute seule eût formé tous ces scélérats; plusieurs peut-être étoient nés pour des sentimens plus doux & avoient coulé dans la paix une partie de leur vie; mais ils s'étoient exercés par degrés, les uns aux plus atroces combinaisons, les autres aux mouvemens les plus dangereux, dans ces réunions sombres & terribles, où chaque jour on dénonçoit, on vouoit à la proscription ce qui restoit de gens de bien.

Enfin (car tout me prescrit de me hâter) voulez-vous détruire tout gouvernement, toute constitution, laissez se former des sociétés populaires. De deux choses l'une: ou la doctrine de ces sociétés est conforme à celle du gouvernement, ou elle en diffère; dans le premier cas, qui peut lui répondre que demain cette opinion ne prendra pas un cours différent? elle le prendra même nécessairement; les hommes réunis se lassent bien vite d'approuver; la censure au contraire flatte tous les amours-propres, satisfait toutes les passions mécontentes. L'opposition contre le gouvernement, dans un pays libre sur-tout, a toujours les apparences du courage; bientôt on en veut forcer les effets, & l'on va jusqu'à la sédition.

Mais si la doctrine des sociétés diffère de celle de la constitution établie; si elles manifestent le but de la renverser; si chacun de leurs membres a déclaré son horreur pour cette constitution; si l'on n'y professe que la ruine de l'ordre social. . . Gardiens de la constitution, dites-moi pourquoi vous hésitez à empêcher, par une loi sage, ces associations séditionnaires, qui bientôt seront plus fortes que la constitution & que vous?

Tolérez-les encore quelques jours, & bientôt vous en serez réduits à ne plus attendre d'elles ni tolérance, ni pardon. Faites aujourd'hui une loi sage, afin de n'avoir pas à faire bientôt & à l'heure du péril, une loi dont les dispositions seront terribles, mais peut-être ne pourront plus être exécutées.

LACRETELLE le jeune.

*Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

CITOYENS,

Le hazard m'a fait tomber dans les mains le n<sup>o</sup>. 5 du journal intitulé, *l'Éclaircur du Peuple*. Tous les amis de l'ordre sont indignés de l'audace avec laquelle ce journaliste provoque, depuis quelque tems, la désobéissance aux loix & le renversement de la constitution: mais tout français, jaloux de la gloire de sa patrie, sera révolté de la sortie indécente qu'il fait contre un ministre qui vient cimenter, par sa présence, l'alliance que nous venons de contracter avec sa nation. En lisant les turpitudes de ce folliculaire sur les livrées, les équipages & la suite de ce ministre; je me suis cru un instant dans le faux-bourg de Péra, au milieu d'un groupe d'imbécilles musulmans, plaisantant grossièrement sur le costume & les manières de ceux qu'ils ont coutume de nommer *chiens de chrétiens*. En me reconnoissant, je me suis aperçu que je n'avois pas gagné au change; c'étoit à un jacobin que j'avois affaire. Ce forcené ne se contente pas de suspecter les intentions de ce ministre, d'insulter à sa mission; il porte l'insolence jusqu'à lui faire d'extravagantes menaces. Menacer un ambassadeur! . . . Sommes-nous donc sur le lac Ontario, ou dans les forêts de Kentucky?

Que dis-je? les rointous & les antropophages respectent le caractère de ces médiateurs des nations:

De la foi des humains discrets dépositaires,  
La paix seule est le fruit de leurs saints ministeres;  
Des souverains du monde ils sont les nœuds sacrés,  
Et par-tout bienfaisans, sont par-tout révéérés.

VOLTAIRE.

Ma plume se refuse à retracer les dénominations outrageuses que le libelliste prodigue à un ministre, non moins recommandable par ses qualités personnelles que par le caractère dont il est revêtu; à un ministre qui emporte les regrets d'une nation qui sait apprécier le mérite; qui a rempli avec éclat & dans des tems difficiles l'ambassade de Londres; à qui sa cour destinoit celle de Vienne & qui a préféré celle de France, parce qu'étant plus épiqueuse, il aura plus de bien à faire. M. del Campo met à sa mission l'appareil qui en est inséparable, & qui annonce sa bonne foi & celle de sa cour, & l'on dit qu'il nous avilit! il offre des secours aux infortunés, & l'on dit qu'il insulte à leur misère! il applaudit dans nos spectacles à nos chants républicains, & l'on dit qu'il conspire! . . . Et l'on soutiendra que nous sommes délivrés de notre rouille jacobite, que nous sommes retournés aux mœurs, à la sociabilité: oh, pas tout-à-fait! Et l'on dira que l'on comprime également l'anarchie & le royalisme! mais quel est le royaliste qui osât demander un roi avec autant d'effronterie que ce terroriste demande la constitution de 93? Mais comprend-t-on bien tout le parti que la malveillance peut tirer de ces pamphlets! Que répondront les ministres des puissances qui sont à la veille de traiter avec la république, lorsque des émigrés, ce libelle à la main, leur diront: voyez comme les Français traitent leurs alliés! voyez comme ils avilissent les nations dans la personne de leurs représentans? Qui se trouvera là pour répondre? Un plat écrit n'avilit que son plat auteur. L'accueil du directoire, les acclamations du peuple, l'estime de la nation vengent l'ambassadeur.

« La bonne-foi des Espagnols, dit Montesquieu, a été » fameuse dans tous les tems. *Justin* nous parle de leur » fidélité à garder les dépôts; ils ont souvent souffert la » mort pour les tenir secrets. Cette fidélité qu'ils avoient » autrefois, ils l'ont encore aujourd'hui. Toutes les na- » tions qui commercent à Cadix confient leur fortune aux » Espagnols; elles ne s'en sont jamais repenties (1) ». Et c'est au moment que l'Espagne nous donne une preuve authentique de cette bonne-foi qui la caractérise, en effectuant la cession de Saint-Domingue & ne se réservant que le cercueil de Christophe Colomb; soit qu'elle regarde les reliques de ce héros comme une propriété nationale inaliénable, soit qu'elle craigne que quelque *tribun, ami ou éclaircur du peuple*, se mêlant à des républicains, ne s'acharne contre la cendre du grand-homme, sous prétexte qu'il a porté des *décorations héraldiques*, & n'outrage ses mânes, comme ils ont outragé ceux de Tarenne & de Duguesclin. C'est au moment que l'Espagne ordonne la restitution des biens & effets appartenans aux citoyens français; qu'elle reconnoît solennellement notre indépendance & celle d'une république, dont l'existence est liée à la nôtre: c'est ce moment que l'on

(1) *Esprit des Loix*, liv. XIX, chap. X.



choisit pour faire suspecter l'ambassadeur espagnol ! c'est bien prendre son tems ! . . . Mais en voilà trop, beaucoup trop sur le citoyen *Eclaircur*. Donner de l'attention à ce qu'il écrit seroit lui faire penser qu'il la mérite. Ce seroit le servir à son gré ; & mesurant son importance à celle du personnage qu'il ose attaquer, il seroit tenté peut-être de croire qu'il en est un, & de s'écrier avec Jeannot-Lapin : *je suis donc un foudre de guerre ! . . .*

Salut & fraternité.

Signé, HÉKEL.

**CORPS LÉGISLATIF.**  
**CONSEIL DES CINQ CENTS.**

Présidence du citoyen CRASSOUS.

*Séance du 2 floréal.*

Le directoire exécutif, par un message, informe le conseil que l'armée d'Italie vient d'ouvrir la campagne par une victoire signalée ; 2000 ennemis ont été tués & autant faits prisonniers ; parmi lesquels il se trouve beaucoup d'officiers ; un grand nombre de drapeaux ont été enlevés par les républicains, & plusieurs postes importants tels que Cairo & Carcare ont été emportés ; c'est là qu'est maintenant le quartier général de l'armée.

C'est l'armée autrichienne de Lombardie qui a été battue ; elle étoit commandée par Beaulieu. C'est aux savantes dispositions du général Buonaparte qu'est due cette victoire ; les généraux Laharpe, Massena & Cervoni l'ont parfaitement secondé : les républicains espèrent que les piémontais ne leur résisteront pas davantage.

Gossuin demande que le conseil arrête que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie & que le message du directoire soit imprimé à la suite de cette déclaration. — Adopté.

Sur la proposition de Jean Debry, le conseil arrête, que le tableau des victoires de nos armées dans le cours de cette guerre sera affiché dans le lieu des séances du conseil.

Defermond, au nom de la commission des finances fait un rapport sur l'émission des mandats ; il présente ensuite un projet de résolution dont voici les principales dispositions. Les deux milliards 400 millions de mandats créés par la loi du 28 ventose dernier, seront distribués ainsi qu'il suit :

En mandats de 500 liv.	700 millions.
En mandats de 100	500 millions.
En mandats de 50	400 millions.
En mandats de 20	300 millions.
En mandats de 5	300 millions.
En mandats de 1	200 millions.

**CONSEIL DES ANCIENS.**

Présidence du citoyen LECOULTEUX-CANTELEUX.

*Séance du 2 germinal.*

Sur le rapport de Vernier, au nom d'une commission, le conseil approuve la résolution relative au traitement des anciens payeurs de rentes.

Le directoire exécutif instruit le conseil que l'armée d'Italie vient d'ouvrir la campagne par une victoire. L'ennemi a été mis en déroute, après avoir eu deux mille hommes tués, deux mille faits prisonniers, dont soixante officiers, perdu des drapeaux & plusieurs postes importants, dont ceux de Cairo & de Carcare, où est établi maintenant le quartier-général. C'est l'armée autrichienne de la Lombardie, commandée par le général Beaulieu en personne, qui a été battue par notre aile droite. Nous devons espérer que les Piémontais ne feront pas une plus grande résistance. Le succès de cette journée est dû au général Buonaparte & aux généraux sous ses ordres.

Cretet fait le rapport sur l'instruction qui détermine le nouveau mode de vente des biens nationaux. La commission, dont il est l'organe, propose au conseil de l'approuver.

Ligeres allegue la disposition de cette instruction qui porte que les soumissions faites avant la publication de l'instruction, seront conservées à leur date, pourvu que ces soumissionnaires consignent, dans la décade de la publication de cette instruction, le quart du bien qu'ils auront soumissionné.

Cette disposition blesse la loi du 28 ventose qui dit qu'il sera rédigé une instruction pour son exécution. Ainsi l'exécution de cette loi étant subordonnée à la publication de l'instruction, tant qu'elle n'a point été rédigée, les choses ont dû demeurer entières & dans un état égal pour tous les citoyens. On ne peut donc point admettre la disposition proposée, car ce seroit donner à la loi du 28 ventose un effet rétroactif, ce seroit confirmer des soumissions faites prématurément & avant que l'instruction faite pour en régler le mode eût été publiée.

Ainsi ceux qui auroient fait des soumissions avant la publication de la loi auroient un avantage infini sur les autres citoyens qui auroient cru ne pas devoir soumissionner, parce que le mode de le faire n'étoit pas réglé ; ainsi l'instruction proposée est inconsequente avec la loi du 28 ventose, & elle blesse l'égalité dont tous les citoyens doivent jouir.

Cornillau prétend que ceux qui ont fait les soumissions prématurées sont d'excellens patriotes que le gouvernement doit favoriser ; il demande que la résolution soit approuvée.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Ligeres & rejette la résolution.

Lafond-Ladébat, dans un rapport sur la résolution relative aux marchandises qui se trouvent dans les entrepôts de la Belgique, se plaint de l'inexécution des lois qui prohibent l'entrée en France de divers objets. Une maison de commerce de Liverpool a gagné un million en numéraire à importer du sel en France. La violation des lois à cet égard, est tellement publique, que les vaisseaux neutres vont sur leur lest chercher en Portugal des sels qu'ils nous apportent. Ils ruinent ainsi cette partie de nos revenus & cependant nous avons dans nos salines de quoi approvisionner la France pour cinq ans.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & approuve la résolution.